



FOURNITURES SCOLAIRES - AIDE DU FONDS SOCIAL COLLEGIEN

publié le 01/09/2022

- Les familles souhaitant obtenir une aide du fonds social collégien, pour l'achat de fournitures scolaires, peuvent demander un dossier d'aide auprès du service intendance à partir du 05/09/2022.
- Un soin particulier devra être apporté à la fourniture des pièces justificatives dont la facture nominative d'achat des fournitures (responsable de l'élève) qui est un document indispensable. Si la pièce justificative fournie est un ticket de caisse non nominatif, une attestation sur l'honneur du responsable de l'élève devra y être jointe.



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.